

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 08 avril 2026</p>	<p>L'an Deux Mille Vingt-Six, le 08 avril à 09h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire A la salle des fêtes La Pergola à Monsempron-Libos sous la Présidence de Madame Josiane STARCK, Doyenne.</p>
---	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BEUVELOT Gérard, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Marie, COSTES Jean-Louis, DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, REGOURD Vanessa, REYNES Julien, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur RANGER Pierre.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame SICOT Maryse procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Madame SOTTY Caroline procuration à Monsieur MARSAND Michel
Monsieur BLOT Michel procuration à Monsieur JURQUET Bernard

<p>Secrétaire de Séance : REYNES Julien</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 44 Pouvoir(s) : 5 Votants : 49</p>
---	--

PROCÈS- VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DE L'ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT

AR Prefecture

047-200068930-20260408-2026B031SG-DE
Reçu le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril à 09 heures 30 minutes, en application des articles L.5211-1 et suivants, L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Fumel Vallée du Lot.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

				Présent	Absent	Représenté par
1.	Monsieur	AMBROISE	Philippe	X		
2.	Monsieur	ARANDA	Francis	X		
3.	Monsieur	ARONDEL	Jean-Pierre	X		
4.	Monsieur	BALSAC	Didier	X		
5.	Monsieur	BEUVELOT	Gérard	X		
6.	Monsieur	BLOT	Michel		X	Pouvoir à Monsieur Bernard JURQUET
7.	Monsieur	BORIE	Daniel	X		
8.	Madame	BORIE	Sébastien	X		
9.	Monsieur	BOUQUET	Thierry	X		
10.	Monsieur	BROUILLET	Jean-Jacques	X		
11.	Monsieur	CAPO-VIGIER	Emmanuelle	X		
12.	Madame	CARRERE	Nathalie	X		
13.	Monsieur	CAYSSILLÉ	Didier	X		
14.	Madame	CONGÉ	Marie-Yvonne	X		
15.	Monsieur	CORIOU	Floriane	X		
16.	Monsieur	COSTES	Marie	X		
17.	Monsieur	COSTES	Jean-Louis	X		
18.	Madame	DARTIGOLLES	Hélène	X		
19.	Monsieur	DELPY	Jean-Luc	X		
20.	Madame	GRIFFEILLE	Martine		X	Pouvoir à Monsieur Jean-François SÉGALA
21.	Monsieur	JURQUET	Bernard	X		
22.	Madame	LABROUE	Cédric	X		
23.	Madame	LAFON	Joël	X		
24.	Monsieur	LAGRÈZE	Georges	X		

AR Prefecture

047-200068930-20260408-2026B031SG-DE
Reçu le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026

25.	Madame	LAPORTE	Christian	X		
26.	Monsieur	LAPOUGE	Maurice	X		
27.	Monsieur	LARIVIERE	Yvette	X		
28.	Madame	LAURENT	Nathalie	X		
29.	Madame	LE CORRE	José	X		
30.	Madame	MAGNOL	Eric	X		
31.	Monsieur	MALBEC	Sébastien	X		
32.	Madame	MARSAND	Michel	X		
33.	Monsieur	MUCHA	Jean-Luc	X		
34.	Monsieur	PAILLAS	Lionel	X		
35.	Monsieur	PICCOLI	Jacques	X		
36.	Monsieur	PINSOLLES	Sophie	X		
37.	Monsieur	RANGER	Pierre		X	
38.	Madame	REGOURD	Vanessa	X		
39.	Madame	REYNES	Julien	X		
40.	Monsieur	ROSEMBAUM	Marie-Claire	X		
41.	Monsieur	ROUBY	Chantal	X		
42.	Monsieur	SÉGALA	Jean-François	X		
43.	Madame	SEMIROT	Marie-Hélène	X		
44.	Madame	SICOT	Maryse		X	Pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES
45.	Madame	SOTTY	Caroline		X	Pouvoir à Monsieur Michel MARSAND
46.	Madame	STARCK	Josiane	X		
47.	Monsieur	STREIFF	Céline		X	Pouvoir à Monsieur Daniel BORIE
48.	Madame	TALET	Marie-Lou	X		
49.	Madame	TIJDENS	Nantko	X		
50.	Madame	VIGOUROUX	Nadine	X		

**44 Conseillers communautaires sont présents ;
01 Conseiller communautaire absent ;
05 Conseillers communautaires sont représentés.**

AR Prefecture

047-200068930-20260408-2026B031SG-DE

Reçu le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

➤ Information au Conseil Communautaire :

Madame la Présidente informe l'ensemble des Conseillers Communautaires que Fumel Vallée du Lot a reçu la démission, en date du 13 mars 2026, de Monsieur Arnaud DEVILLIERS, Maire de la commune de Penne d'Agenais et Secrétaire Général à la commune de Tournon d'Agenais, au poste de Conseiller Communautaire. Du fait de l'incompatibilité des mandats, il est remplacé au sein du Conseil Communautaire par Monsieur Michel BLOT, Conseiller municipal à la commune de Penne d'Agenais et de Monsieur Jean-Victor DELAPART, Maire de la commune de Frespech et Agent au sein de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot, au poste de Conseiller Communautaire en date du 26 mars 2026. Du fait de l'incompatibilité des mandats, il est remplacé au sein du Conseil Communautaire par Madame Nathalie LAURENT, Conseillère municipale à la commune de Frespech.

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2025-10-14-00002 en date du 14 octobre 2025, constatant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

Le quorum fixé à 26 conseillers présents est atteint. La séance d'installation peut donc se dérouler normalement.

Conformément à l'article L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Josiane STARCK** doyenne des membres du Conseil Communautaire prend la présidence de la séance pour procéder à l'élection du Président qui après l'appel nominal, déclare installés les délégués des communes désignés ci-avant, dans leur fonction de membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Julien REYNES** est nommé secrétaire de séance par le Conseil Communautaire.

➤ Le Conseil Communautaire désigne trois assesseurs :

- 1 - Madame CORIOU Floriane
- 2 - Madame PINSOLLES Sophie
- 3 - Monsieur BORIE Sébastien

➤ Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par Fumel Vallée du Lot. Le Conseiller Communautaire dépose lui-même dans l'urne son enveloppe. Le nombre des conseillers qui ne pas souhaitent prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes sont annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'est pas acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

N°2026B31DGS : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2025-10-14-00002 en date du 14 octobre 2025, constatant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

AR Prefecture

047-200068930-20260408-2026B031SG-DE
Reçu le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame Josiane STARCK, doyenne des membres du Conseil Communautaire après avoir donné lecture des articles L.5211-10, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite les membres du Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un(e) Président(e) conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-8 et L 2122-12 du même Code. Elle rappelle que cette élection se déroule de la manière suivante :

- Le/la président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue.
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre, et ces modalités aux opérations de vote.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

A l'appel à candidature, Monsieur Jean-Jacques BROUILLET se porte candidat.

Premier tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a mis dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

- A obtenu :

- **Monsieur Jean-Jacques BROUILLET : 39 voix**
- **Bulletins Blancs : 10**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jean-Jacques BROUILLET a été proclamé Président, et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 08 avril 2026

La Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 09/04/2026

Reçu en Préfecture le : 09/04/2026

Publié ou Notifié le : 09/04/2026
